

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 1 mars 2013  
(convocation du 22 février 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20  
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00  
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25  
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

## **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Musique de nuit diffusion - Organisation du Carnaval des Deux rives le 17 mars 2013 dans le cadre de l'inauguration du pont Jacques Chaban-Delmas - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Musiques de Nuit Diffusion, ayant pour objectif de promouvoir les actions culturelles dans une dynamique de territoires ainsi que d'y associer les publics dits en difficulté, organise depuis près de 20 ans le Carnaval des deux Rives.

Tout le long de l'année, le défilé se prépare sur les deux rives de l'agglomération bordelaise et plus particulièrement dans les écoles, les médiathèques, les centres d'animation, sociaux de Cenon, Floirac, Bassens, Artigues-près-Bordeaux, Ambarès et Lagrave, Lormont et Bordeaux qui accueillent :

- des ateliers dirigés par des musiciens, des danseurs, des plasticiens, des artificiers, des cuisiniers ...
- des repas en musique,
- des rencontres musicales,
- des spectacles pour enfants,

Les trois semaines de préparation de cet événement populaire, aboutissent sur le grand défilé, habituellement programmé le premier week-end de mars, mais cette année, les deux organisateurs du Carnaval, Parallèles Attitudes diffusion (Rock School Barbey) et Musiques de Nuit (Rocher de Palmer), se sont rapproché de la Communauté Urbaine pour associer la grande parade à un événement métropolitain majeur l'inauguration du pont Jaques Chaban-Delmas. De ce fait la trajectoire du défilé a été modifiée pour relier les deux rives en empruntant le pont Jacques Chaban-Delmas.

L'Afrique du sud sera l'invitée et le thème de la 18ème édition du Carnaval. En préfiguration de la saison de l'Afrique du Sud en France, le Carnaval accueille une vingtaine d'artistes en provenance de Johannesburg, Le Cap et Grahamstown, le 17 mars 2013 défileront donc successivement :

- la Compagnie Via Kathleong associée à la Compagnie de l'agglomération bordelaise « Hors Série » d'Hamid Ben Mahi, pour la réalisation du projet international « Urban Ballets », une parade de cent à cent cinquante jeunes adultes ouvrira le défilé avec des chorégraphies urbaines et sud africaines, rythmées par des « récup' percus »,

- Des ateliers express de création de costumes à distribuer sur la parade,
- Une parade pour les enfants, des fanfares, des chars ...

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co développement de la Ville de Cenon (fiche action 43), de la Ville de Floirac (fiche action 36), de la Ville de Lormont (fiche action 41) et de la Ville de Bassens (fiche action 36).

La Communauté Urbaine a été sollicitée pour un soutien financier exceptionnel de 30 000€ prenant en compte l'inscription en 2013 du Carnaval dans un projet européen (Urban Ballets) et les changements supplémentaires liés à l'intégration du Carnaval dans l'inauguration du pont, dans le cadre d'un budget prévisionnel HT de 266 440€ répartis comme suit :

| <b>DEPENSES</b>            | <b>€ HT</b>    | <b>RECETTES</b>                | <b>€ HT</b>    |
|----------------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
| Achats                     | 97 519         | État                           | 87 000         |
| Services extérieurs        | 21 775         | Région                         | 30 000         |
| Autres services extérieurs | 68 417         | Département                    | 25 500         |
| Impôts et taxes            | 7 622          | Cub                            | 30 000         |
| Charges de personnel       | 71 107         | Prestataire inauguration       | 20 000         |
|                            |                | Ville de Bordeaux              | 38 000         |
|                            |                | Ville de Cenon                 | 2 680          |
|                            |                | Ville de Lormont               | 2 680          |
|                            |                | Ville de Floirac               | 2 120          |
|                            |                | Ville de Bassens               | 520            |
|                            |                | Ville d'Ambarès et Lagrave     | 2 000          |
|                            |                | Ville d'Artigues-Près-Bordeaux | 500            |
|                            |                | Europe                         | 25 440         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>266 440</b> |                                | <b>266 440</b> |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**Entendu** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la manifestation Carnaval des 2 Rives relève de la catégorie « des événements métropolitains »,

**DECIDE**

**Article 1** : il est attribué une subvention de 30 000 € à l'Association Musique de Nuit Diffusion pour l'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition du Carnaval des 2 Rives qui aura lieu le 17 mars 2012 dans le cadre de l'inauguration du pont Jacques Chaban-Delmas.

**Article 2** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

**Article 3** : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 33, CRB UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
14 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 14 MARS 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON